

réservation touristique en ligne

Par **lorenza**, le **13/05/2019** à **13:30**

Bonjour,

Responsable d'une association culturelle, j'ai effectué une demande de réservation pour une visite groupée d'un site touristique il y a quelques mois, directement sur le site internet du lieu de visite.

Je précise que je n'ai pas reçu de contrat ni de conditions générales, je n'ai rien signé ni envoyé d'arrhes.

Juste reçu un mail nous indiquant que notre demande était prise en compte et le prix pour la visite.

Nous n'avons plus été en contact depuis avec le site touristique.

Nous n'avons pas fait la sortie et n'avons pas prévenu le site.

Cette visite devait avoir lieu le week-end dernier et j'ai reçu ce jour la facture à honorer car nous étions attendus.

En l'absence de contrat, de conditions générales, de communication, quel est notre recours ?